

**LE PRESENT DOCUMENT CONTIENT :**

DICRIM

PLAN DE SITUATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES ET D'HEBERGEMENT  
DE LA POPULATION EN CAS D'EVACUATION

LISTE DES EVENEMENTS RECENSES DEPUIS 1995

CARTE ALEAS « *INONDATIONS* » (sur 2 pages)

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS**

**(D.I.C.R.I.M)**

Lieu de mise en consultation du DICRIM :

Accueil de la Mairie  
25 rue Diane de Poitiers 28260 ANET

Tél. 02.37.62.55.25

Risque répertorié sur la Commune d'ANET : UN RISQUE NATUREL : L'INONDATION

**EDITORIAL**

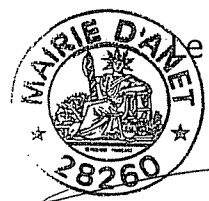
Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la Commune d'Anet.

Le présent document, s'appuyant sur le dossier départemental sur le risque majeur (D.D.R.M) mis à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2006, réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la Commune d'ANET.

Il ressort de ce document que notre ville est concernée par un risque naturel : L'INONDATION.

Si Anet présente peu de dangers permanents, il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un événement exceptionnel, climatique, demeure et le risque « zéro » n'existe pas.

Le présent document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire anetais et sur la conduite à tenir en cas de problème car les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (loi N° 2004-811 du 13 Août 2004)



Maire d'ANET, Claude FAVRAT

**INTRODUCTION**

**I – DEFINITION DU RISQUE MAJEUR**

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

-les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique ...

-les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire...

La Commune d'ANET n'est concernée que par un risque naturel : L'INONDATION

L'inondation peut se traduire par :

- une montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau, remontée de nappe phréatique, ou stagnation des eaux pluviales,
- des crues torrentielles,
- un ruissellement en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et de la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux,
- elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges.

La réduction des phénomènes d'inondation en période de crue dépend du bon entretien des rivières qui passe par un entretien régulier des berges et de la ripisylve. En effet, la présence de débris végétaux de toutes origines et de toutes grosseurs sont des facteurs concomitants à la création d'embacs, notamment au niveau des ponts, dont la rupture est de nature à engendrer des dégâts majeurs aux personnes et aux biens.

Il appartient donc aux propriétaires riverains de prendre toutes les mesures et de mettre en place toutes les actions nécessaires à la gestion durable des berges et de ripisylves incluses dans leur propriété. Cependant, en cas de carence avérée, la commune doit se substituer aux propriétaires.

## **II – L'INFORMATION PREVENTIVE**

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. Elle est instaurée en France par la loi 2004-811 du 13/08/04 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé DICRIM s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut consulter le DICRIM tenu à disposition en Mairie d'Anet.

## L'ALERTE DES POPULATIONS :

Le Maire est tenu de recueillir les informations relatives à la montée des eaux et de les retransmettre à la population concernée.

Cependant, tout un chacun peut disposer des dites informations en consultant le site internet : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

### I – LES SIRENES

Le réseau d'alerte anetais est composé d'une sirène, située en centre ville ; Celle-ci serait actionnée manuellement et directement par les Pompiers du Centre de Secours d'ANET, en cas de nécessité absolue.

### II – QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Il est donc nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité.

Les consignes générales :

AVANT	PENDANT	APRES
<p><b>Prévoir les équipements minimums</b> (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange...)</p> <p><b>S'informer</b> en mairie des risques (DICRIM) des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention...</p>	<p><b>Evacuer</b> ou <b>se confiner</b> suivant les consignes délivrées par les secours</p> <p><b>S'informer</b> en écoutant la radio (Radio Grand Ciel – Radio des 3 Vallées) ou auprès de la Mairie</p> <p><b>Inform</b>er le groupe dont on est responsable</p> <p><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b></p> <p><b>Limiter</b> l'utilisation du téléphone et en particulier des portables</p> <p><b>Limiter</b> la sollicitation des secours aux cas d'urgence avérée</p> <p><b>Respecter les périmètres de sécurité</b> mis en place par les secours</p>	<p><b>S'informer</b> : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités</p> <p><b>Inform</b>er les autorités de tout danger observé</p> <p><b>Apporter une première aide</b> aux voisins : penser aux personnes âgées et handicapées</p> <p><b>Se mettre à disposition des secours</b></p>

### Les consignes particulières en cas d'INONDATION

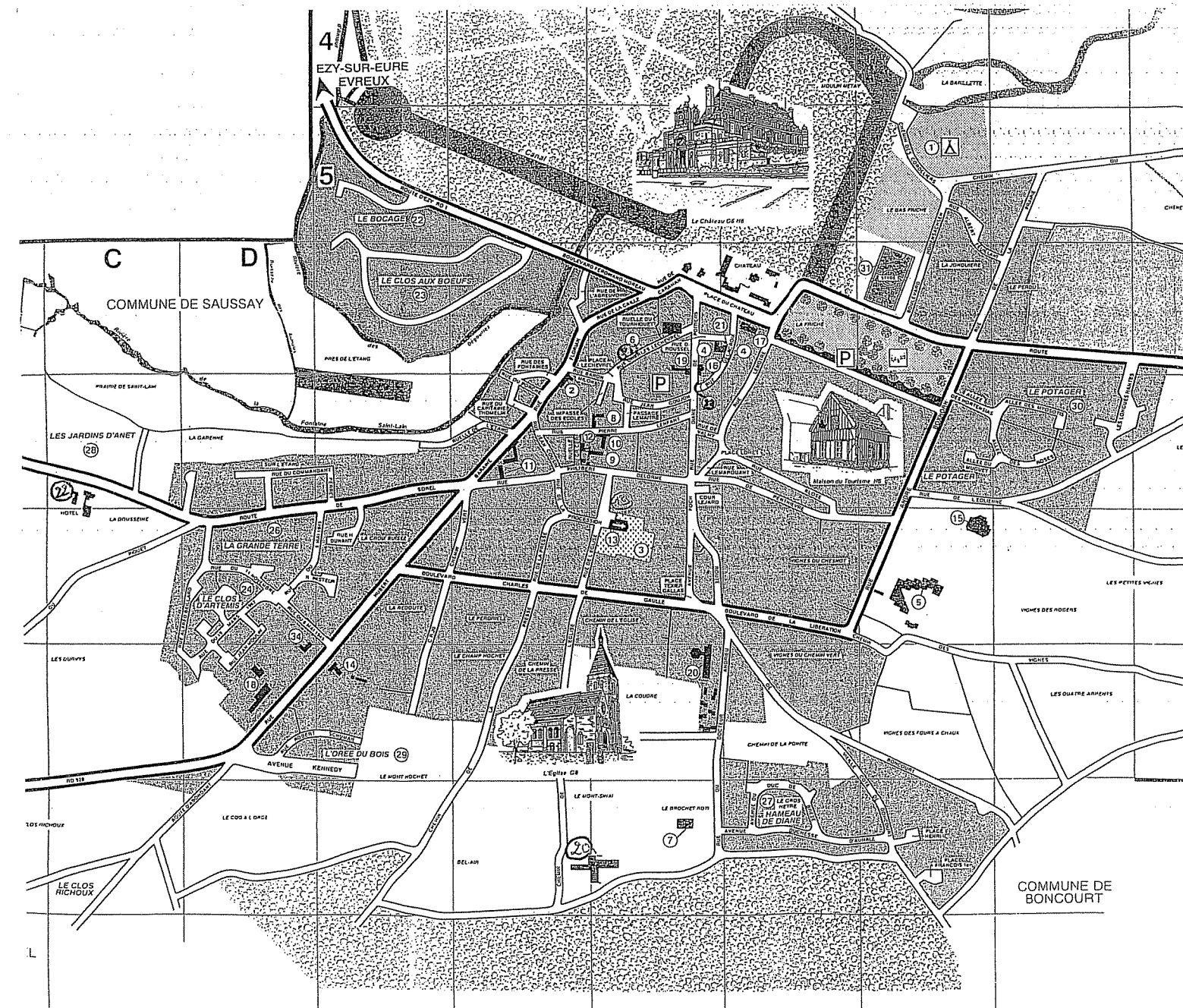
AVANT	PENDANT	APRES
<p>Mettre les produits au sec</p> <p>Amarrer les cuves</p> <p>Fermer portes et fenêtres</p> <p>Obstruer les entrées d'eau</p> <p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Prévoir l'évacuation</p>	<p>Ne pas téléphoner sauf en cas de péril</p> <p>Eviter tout déplacement à pied ou en voiture</p> <p>Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages, collines...)</p> <p>N'évacuer que si vous y êtes forcé par la crue ou en recevez l'ordre des autorités</p>	<p>Aérer et désinfecter les pièces</p> <p>Chauffer dès que possible</p> <p>Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche</p> <p>Prendre contact avec la mairie pour établissement du formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</p> <p>Ne pas s'engager sur une voie inondée (à pied ou en voiture)</p> <p>Appliquer les mesures sanitaires éventuellement décidées par les pouvoirs publics (consommation de l'eau potable par exemple)</p>

## LISTES DES EVENEMENTS RECENSES DEPUIS 1995

Inondation par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondation par une crue (débordement de cours d'eau)	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation par crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation par ruissellement et coulée de boue	03/12/2000	04/12/2000	09/10/2001	27/10/2001
Inondation par crue (débordement d'un cours d'eau)	03/12/2000	04/12/2000	09/10/2001	27/10/2001
Inondation par ruissellement et coulée de boue	06/01/2001	07/01/2001	09/10/2001	27/10/2001
Inondation par une crue (débordement de cours d'eau)	06/01/2001	07/01/2001	09/10/2001	27/10/2001

PLAN DE SITUATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE REGROUPEMENT  
ET D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION

EN CAS D'EVACUATION SI LES CIRCONSTANCES LE JUSTIFIAIENT




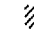
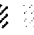


- |                            |                    |                         |                       |
|----------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|
| 08-Ecole Jean Goujon       | Impasse des Ecoles | 21 - Auberge de la Rose | Rue Charles Lechevrel |
| 09-Ecole Philibert Delorme | 28 Rue Ph. Delorme | 22 - Hôtel la Dousseine | Route de Sorel        |
| 10-Ecole Pierre Lenfant    | Rue Pierre Lenfant | 23 - Café du Château    | Rue Diane de Poitiers |
| 15-Gymnase Marius Bouillon | Rue de l'Eolienne  |                         |                       |
| 18-Gymnase Gabriel Bridet  | Rue Hubert Baraine |                         |                       |
| 18-Lycée Gabriel Bridet    | Rue Hubert Baraine |                         |                       |
| 19-Salle St Cyr            | Rue de l'Eglise    |                         |                       |
| 05-Collège Mozart          | Rue Boxhorn        |                         |                       |
| 20-Centre de loisirs       | Le Mont Sinai      |                         |                       |





### Crue "type 1841"

Hauteur d'eau :

-  Aléa très fort, lit mineur, bras secondaires et plans d'eau
-  Aléa fort, supérieure à 1 m
-  Aléa moyen, de 0.5 m à 1 m
-  Aléa faible, inférieure à 0.5 m
-  Cotes en m NGF (modélisation 1D)












IVRY-LA-BATAILLE

**Crue "type 1841"**

Hauteur d'eau :

-  Aléa très fort, lit mineur, bras secondaires et plans d'eau
-  Aléa fort, supérieure à 1 m
-  Aléa moyen, de 0.5 m à 1 m
-  Aléa faible, inférieure à 0.5 m
-  Cotes en m NGF (modélisation 1D)